

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 14 Mars 2019

Approbation compte rendu du 14/02/2019 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Anne ALFANO

INTERVENTION de Mme LAVAL du SICTOM du Périgord Noir pour la présentation du projet du nouveau mode de tri et de collecte pour la commune de Saint Geniès – Décision à prendre au conseil municipal du mois d'Avril

01 à 06 – Comptes administratifs 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Dalix, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 de la commune, dressé par M. Michel Lajugie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré vote et arrête à l'unanimité, par scrutin public à main levée, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Budget Principal

Section d'investissement

Dépenses..... 302 347.33 €

Recettes..... 262 119.88 €

Soit un déficit de..... 40 227.45 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 733 481.57 €

Recettes..... 906 610.96 €

Soit un excédent de.... 173 129.39 €

Soit un excédent global de clôture de :
132 901.94 €.

Budget Annexe Locaux Commerciaux

Section d'investissement

Dépenses..... 13 411.27 €

Recettes..... 0.00 €

Soit un déficit de..... 13 411.27 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 7 209.63 €

Recettes..... 25 263.37 €

Soit un excédent de.... 18 053.74 €

Soit un excédent global de clôture de.....
4 642.47 €.

Budget Annexe Assainissement

Section d'investissement

Dépenses..... 0.00 €

Recettes..... 3 160.00 €

Soit un excédent de.....3 160.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 7 859.60 €

Recettes..... 8 586.31 €

Soit un excédent de.... 726.71€

Soit un excédent global de clôture de...
3 886.71 €.

Budget Annexe Régie Transport scolaire

Section d'investissement

Dépenses..... 0.00 €

Recettes..... 150.00 €

Soit un excédent de..... 150.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 27 096.47 €

Recettes..... 20 321.17 €

Soit un déficit de.... 6 775.30€

Soit un déficit global de clôture de.....
6 625.30 €.

Budget Annexe Zone Artisanale

Section d'investissement

Dépenses..... 0.00 €

Recettes..... 1 962.00 €

Soit un excédent de..... 1 962.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 1 962.00 €

Recettes..... 1 962.00 €

Soit un excédent de.... 0.00€

Soit un excédent global de clôture de.....
1 962.00 €.

Budget Annexe Locaux non commerciaux

Section d'investissement

Dépenses..... 24 594.93 €

Recettes..... 0.00 €

Soit un déficit de..... 24 594.93 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 11 774.24 €

Recettes..... 6 198.02 €

Soit un déficit de.... 5 576.22€

Soit un déficit global de clôture de.....
30 171.15 €.

07 – Logements du Cheylard – Attribution CSPS

Vu la délibération n°02 du 14 Février 2019 validant l'Avant-Projet Définitif,
Monsieur le Maire présente au conseil les quatre devis reçus et demande au conseil de choisir.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le poste CSPS pour la
réhabilitation des logements du Cheylard à Bureau Véritas Construction pour un montant de 2 100€ HT.

08 – Personnel – ratio avancement de grade

Suite à l'avis favorable du CTP en date du 14 Février 2019,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le tableau des taux de promotion pour les
avancements de grade de la manière suivante :

Grades d'origine	Grades d'accès	Ratios
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Rédacteur	100 %
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	100 %
Agent social principal 2 ^o classe	Agent social principal 1 ^o classe	100 %
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 1 ^{ere} classe des écoles maternelles	100 %
Rédacteur principal 2 ^o classe	Rédacteur principal 1 ^{ere} classe	100%

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, valide les ratios ci-dessus.

09 – Opposition au transfert de la compétence Assainissement non collectif au 01/01/2020

Vu la loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 64,

Vu la loi n° 2018-702 du 03/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fénelon,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 07 Août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} Janvier 2020.

La loi du 03 Août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} Janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} Juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent à ce transfert. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} Janvier 2026, au plus tard.
- Et d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence assainissement et demeure une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes du Pays de Fénelon ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences assainissement collectif et eau potable.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes du Pays de Fénelon au 1^{er} janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} Juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard le 1^{er} Janvier 2026, du transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays de Fénelon au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT et AUTORISE Mr le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ma présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre de la vente de la Maison Grangier dans le bourg, le futur acheteur souhaiterait étudier la possibilité d'un échange entre un morceau du jardin actuel de la maison et la parcelle AN 96. Le conseil municipal demande au Maire de proposer l'achat d'une partie du jardin d'environ 40 m² et de céder une partie de la parcelle AN 96 en gardant une bande de 3 m parallèle à l'accès vers la Mairie.
- Demande de la FNACA d'apposer le nom de Mr Eloi Jardel, mort pour la France durant la Guerre d'Algérie, sur le monument aux morts de Saint Geniès. Et Mr le Maire propose au conseil de rajouter le nom de Mr Louis Fournier, Mort en Algérie mais pas au combat, sur une plaque différente. Validation à l'unanimité.
- Goudronnage route des Brandières, à la charge de la commune, sur une bande de 60 cm de large à l'emplacement des canalisations d'eau qui viennent d'être posées. Validation à l'unanimité
- Lecture des bilans énergétiques réalisés sur les bâtiments des écoles et de la salle des fêtes. Pistes d'amélioration à décider au prochain conseil.
- Villes et Villages Fleuris : proposition de candidater auprès du jury régional : OK à l'unanimité
- Lecture du courrier de l'Association Pirate concernant les campagnes de stérilisation des chats errants suite au retrait partiel de la fondation 30 Millions d'amis. Validation de principe à l'unanimité pour une subvention. (attendre l'instruction de toutes les demandes)
- Accès terrains derrière hangar municipal. Accord du conseil municipal à l'unanimité pour demander un devis et réaliser ces travaux
- Demandes marché :
 - o Sandra Van Tongerlo : Non à l'unanimité.
 - o Ligue contre le cancer / vente tulipes : OK à l'unanimité
 - o Mr De Backer / safran : OK à l'unanimité
 - o La popote qui roule : Non à l'unanimité
 - o Valérie Simiand : NON à l'unanimité
 - o Musiciens Terry and Sussir : Non à l'unanimité
 - o Jardins de Valojoux : se renseigner si maraîchage Bio / si non : oui que pour autres éléments que maraîchage

Prochaine réunion du Conseil : le Jeudi 04 Avril 2019 à 20h30